

Décision

Générale

colonial

Décision n° 905 Cercle de Djibouti.

n° 905

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date de publication
22 septembre 1949

Date du numéro
31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

Mohamed Ibrahim, planton 2° échelon, en service au poste d'AsEla (Dikkil), est reclassé planton %° échelon, pour compter du 1 septembre 1949.